



Je recrute **#AvecFranceTravail**



Vous avez trouvé un candidat mais vous devez adapter ses compétences au poste à pourvoir : bénéficiez d'une **aide à la formation avant l'embauche** afin de répondre au plus près aux besoins de votre entreprise.



N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller France Travail via votre espace personnel ou à contacter le 3995
(service gratuit + prix appel)



Quel public :

- tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail



Quelle durée :

- jusqu'à 400 heures



Période d'adaptation des compétences :

France Travail prend en charge :

- le coût de la formation ou du tutorat
- la rémunération du futur salarié pendant la période d'adaptation des compétences
- sa durée peut aller jusqu'à 400h
- en formation interne ou externe à l'entreprise

Engagements de l'entreprise :

- une embauche en CDD d'au minimum 6 mois au terme de la période d'adaptation des compétences
- être à jour de ses contributions sociales
- ne pas avoir licencié économiquement dans les 12 derniers mois